

[Hélène Messier]

Bonjour,

Merci de nous recevoir à nouveau. Je suis Hélène Messier, présidente-directrice générale de l'Association québécoise de la production médiatique. Je suis accompagnée de ma collègue Anne-Valérie Tremblay, responsable du financement et des services aux membres.

L'AQPM regroupe, représente et conseille plus de 150 entreprises québécoises de production indépendante en cinéma, télévision et web, soit la vaste majorité des entreprises du Québec produisant ou coproduisant des contenus audiovisuels pour tous les écrans, en langues française, anglaise et autochtones.

Depuis maintenant 30 ans, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est une véritable alliée des producteurs indépendants. Grâce à ses nombreux programmes d'aide et à ses mécanismes de financement, la SODEC a participé de façon considérable à la croissance de l'industrie de la production audiovisuelle québécoise, à son rayonnement ici et à l'étranger de même qu'à la vitalité des entreprises de production indépendante. L'AQPM est donc heureuse de prendre part à la discussion concernant la modernisation de la *Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles*.

[Anne-Valérie Tremblay]

La SODEC est au cœur des activités de l'industrie de la production audiovisuelle. Elle accompagne les entreprises de production indépendante à différents stades de leur maturité, des émergentes aux plus expérimentées. Elle soutient les projets à chaque étape de leur cycle de vie, du prédéveloppement à la mise en marché, en passant par le développement, la production, la promotion et l'exportation. La SODEC administre aussi diverses mesures fiscales pour les productions nationales sans lesquelles leur viabilité ne serait tout simplement pas envisageable. L'institution est présente dans le secteur du cinéma depuis ses tout débuts et elle se fait graduellement une place dans le secteur de la télévision grâce aux sommes octroyées par le gouvernement du Québec en mars 2020.

Le mémoire du Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec, le GTAAQ, publié en septembre 2025 reconnaît à juste titre le rôle capital de la SODEC. Il lui consacre d'ailleurs sa deuxième recommandation intitulée « Miser sur la SODEC pour propulser la création » à laquelle sont associées 16 mesures structurantes. Celles-ci touchent notamment l'augmentation du financement public octroyé à la SODEC, l'élargissement du soutien à la création numérique, la hausse des enveloppes pour le cinéma, l'allocation de 30 % du budget audiovisuel aux contenus jeunesse et famille de même que la diversification des outils financiers qu'elle met à la disposition des entreprises. Ces mesures ont pour but de permettre à la SODEC « de jouer pleinement son rôle de levier stratégique dans un écosystème en transformation, et de garantir une présence forte, innovante et durable du contenu québécois sur toutes les plateformes⁵. »

Le GTAAQ recommande également que la SODEC bonifie son offre financière pour la télévision et en cinéma pour décupler l'impact de la production nationale et répondre aux besoins du secteur. En télévision, le financement dépend largement de deux sources en déclin, soit les revenus publicitaires des télédiffuseurs et des contributions des câblodistributeurs au Fonds des médias du Canada. Un écart impressionnant continue d'ailleurs à se creuser entre les devis moyens des séries dramatiques de langue française et celles de langue anglaise qui bénéficient de budgets horaires jusqu'à quatre fois plus élevés selon le genre.

Notre télévision récolte toujours de grands succès d'écoute. Un rapport de thinkTV, basé sur les données Numeris, indique que « les dix émissions les plus regardées au Québec attirent en moyenne 1,1 million de téléspectateurs par émission et elles sont toutes produites au Québec »¹⁰. Du côté du Canada anglais, les dix émissions les plus visionnées à la télévision conventionnelle sont toutes américaines¹¹.

La SODEC doit donc occuper une place plus importante dans le financement de la production télévisuelle de langue française non seulement pour retenir l'attention des publics fidèles, mais aussi pour développer l'intérêt des jeunes publics fortement exposés aux productions étrangères bénéficiant de budgets incomparables. L'implication de la SODEC en cinéma, conjuguée à celle des agences fédérales, démontre tout l'impact que notre cinématographie peut obtenir sur les scènes nationale et étrangère lorsqu'elle est bien soutenue par les deux paliers de gouvernement.

[Hélène Messier]

L'AQPM salue l'ambition dont le gouvernement du Québec fait preuve à l'endroit de la SODEC en déposant le projet de loi n° 108. Celui-ci permettra notamment à la banque d'affaires de bonifier ses services financiers, de prendre part au capital des entreprises de production et de moduler l'accompagnement qu'elle leur confère en fonction de leur maturité.

Le projet de loi élargit du même coup le champ d'action de la SODEC en formalisant son implication dans le secteur de la créativité numérique dans lequel de nombreuses sociétés québécoises excellent, ici et à l'étranger.

L'AQPM appuie le projet de loi n° 108. Elle désire toutefois attirer l'attention du gouvernement sur quatre aspects qui auront une possible incidence sur son application.

L'AQPM estime d'abord nécessaire de **bien circonscrire la définition de ce que constitue la créativité numérique**. Xn Québec englobe dans le secteur de la création numérique la production de web séries¹³ qui fait partie des activités de plusieurs entreprises de production indépendante qui figurent déjà parmi la clientèle régulière de la SODEC en audiovisuel. Cette activité est d'ailleurs régie par les ententes collectives de l'AQPM. Nos membres font de plus en plus de formats courts destinés aux médias sociaux ou même des balados en vidéo. À partir du moment où l'internet, le numérique et l'intelligence artificielle font déjà partie intégrante de la production audiovisuelle, il faudra s'assurer de bien délimiter les différents champs d'application. La frontière entre les domaines de l'audiovisuel et celui de la création numérique n'est pas étanche. La ligne

de démarcation pourrait se situer entre les contenus linéaires et ceux qui sont interactifs afin d'éviter toute ambiguïté entre ce qui relèvera des deux Commissions responsables de chaque secteur.

De plus, **en élargissant la juridiction de la SODEC, on doit s'assurer que des sommes additionnelles seront mises à sa disposition.** En l'absence d'un financement adéquat, la SODEC devra puiser dans les fonds des autres secteurs qui sont déjà insuffisants pour desservir leur clientèle.

La SODEC souffre déjà d'un manque d'effectifs. Ses programmes sont populaires et on assiste à une hausse importante des demandes d'aide, ce qui augmente le temps de traitement des dossiers. Les réponses sont donc données dans des délais de plus en plus longs, ce qui rend la planification très difficile pour les entreprises de production.

En ajoutant un secteur d'activités et de nouveaux outils financiers, il est essentiel que la SODEC puisse augmenter ses effectifs permanents. Sinon, elle doit recourir à des consultants externes, perdant ainsi la faculté de développer et de conserver une expertise à l'intérieur de son équipe.

Finalement, l'AQPM prend note de la modification apportée à la gouvernance au sein du Conseil d'administration de la SODEC (art. 5), des Commissions (art. 29) et des comités (art. 24) afin que puissent dorénavant y siéger non plus des personnes « œuvrant » dans le domaine, mais plutôt des « personnes possédant la compétence et l'expérience appropriées dans le domaine culturel concerné ». **L'AQPM tient à souligner l'importance d'assurer une représentation adéquate d'un secteur aussi changeant que celui de l'audiovisuel. La priorité devrait donc être accordée à des entrepreneurs actifs dans le secteur ou qui en sont récemment retirés.** Pour que les décisions prises au niveau de ces instances soient éclairées, elles doivent être guidées par des individus qui possèdent une vision d'ensemble de l'industrie concernée et une connaissance des liens d'affaires qui unissent les différentes parties prenantes de leur domaine respectif.

Nous sommes maintenant prêtes à répondre à vos questions.